

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 040-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.58

Déposée le: 04.03.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gullotti (Tramelan, PS) (porte-parole)
Bauer (Wabern, PS)
Cosignataires: 1

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 07.03.2019

N° d'ACE: 904/2019 du 28 août 2019
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



Pour la réalisation d'un nouveau rapport social visant à lutter contre la pauvreté

Le Conseil-exécutif est chargé de planifier et de réaliser la publication du prochain rapport social visant à lutter contre la pauvreté. Pour ce faire, il se base sur les avancées des rapports précédents et suit les recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS).

Développement :

Le rapport social représente un instrument idéal pour rendre compte de la situation (sociale) qui prévaut dans un canton, pour exposer le travail des différents acteurs, pour décrire les effets des prestations sociales, pour expliquer les conséquences d'adaptations (éventuelles ou passées) subies par les diverses prestations, mais aussi pour assurer une vue d'ensemble du système de sécurité sociale¹. Il permet ainsi de s'engager dans la prévention et la lutte contre la pauvreté, qui dépassent le thème de l'aide sociale. La pauvreté concerne aussi des domaines tels que la

¹ Recommandations du 21 septembre 2012 de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) relatives à la forme et au contenu des rapports sur la situation sociale dans les cantons, page 6, disponible sous : <http://www.sodk.ch>
> Actualités > [Recommandations](#)

politique économique, fiscale, du marché de travail, de la santé, de l'éducation, de la famille, de l'égalité homme-femme, du logement et de la migration.

La CDAS a ainsi défini l'établissement régulier de rapports sociaux dans les cantons comme mesure dans son programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le canton de Berne avait été précurseur en la matière lors de la publication du premier rapport social en 2008. Les éditions suivantes, 2010, 2012 et 2015, avaient permis d'affiner la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté et de formuler des mesures correctives concrètes.

Lors de la session de novembre 2018, le Conseil-exécutif a été sollicité par l'un des motionnaires qui s'interrogeait par voie de question sur la période de la présente législature durant laquelle le gouvernement allait publier le nouveau rapport social du canton concernant la lutte contre la pauvreté. En guise de réponse, celui-ci est resté évasif. Estimant que d'autres priorités l'occupaient pour l'heure, le Conseil-exécutif n'a fixé aucun calendrier. Pour rappel, il doit publier un rapport social par législature. Le dernier rapport date de 2015.

Le programme de législature 2018-2022 du Conseil-exécutif bernois rendu public dernièrement présente peu d'intentions en matière sociale. Par ailleurs, aucune thématique traitée dans les objectifs 2018-2022 ne parle de lutte contre la pauvreté.

Il s'avère donc indispensable de planifier dès aujourd'hui la réalisation d'un nouveau rapport social qui pourra entre autres mettre en lumière les résultats des expériences et mesures prises dans les anciennes éditions et permettre de mener une politique cohérente de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Motivation de l'urgence : les chiffres concernant la paupérisation de la société sont alarmants car la pauvreté continue de gagner du terrain. Une mise à jour des conclusions tirées dans les précédents rapports et une information relative aux résultats des mesures précédemment prises sont indispensables.

Réponse du Conseil-exécutif

Le motionnaire a déjà déposé une question à ce sujet lors de la session de novembre 2018. Le gouvernement n'a entretemps pas changé d'opinion et estime qu'un nouveau rapport social n'est pas nécessaire à ce stade pour les raisons suivantes.

Les quatre rapports établis entre 2008 et 2015 couvrent les domaines de la pauvreté, de la garantie du minimum vital et de l'aide sociale dans le canton de Berne. Depuis lors, la situation de la population touchée par la pauvreté n'a pas connu d'évolution significative.

En outre, des ressources importantes doivent être engagées pour rédiger un tel document. Or elles sont pour l'heure entièrement absorbées par les projets d'envergure urgents en cours dans le secteur social : révision de la législation sur l'aide sociale, restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés, élaboration d'un système uniforme de gestion des cas pour les services sociaux, développement des programmes d'occupation et d'insertion, mise en œuvre des mesures proposées par le groupe de travail sur l'intégration ou encore amélioration de la collecte des données dans le domaine social. Ces projets apportent une contribution essentielle à la lutte contre la pauvreté, notamment en renforçant l'intégration dans le monde du travail.

La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale s'est fixé pour objectif à moyen et long terme de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie d'action sociale. Dans le cadre de

ces travaux, une décision sera prise concernant la date de parution et le contenu du prochain rapport. Il est notamment prévu d'analyser plus en profondeur les effets des prestations sociales. La réalisation d'un nouveau rapport n'aura de sens que dans quelques années, lorsque les grands projets en cours et les changements apportés au système social montreront leurs effets sur la population touchée par la pauvreté.

Destinataire

- Grand Conseil